



Photo : DDTM 17

Observatoire mytilicole des Pertuis Charentais et Vendéen.

Récolte des moules de filières

(Pêches du 25 juin au 3 juillet 2019)

1-
2019

Bulletin
d'information

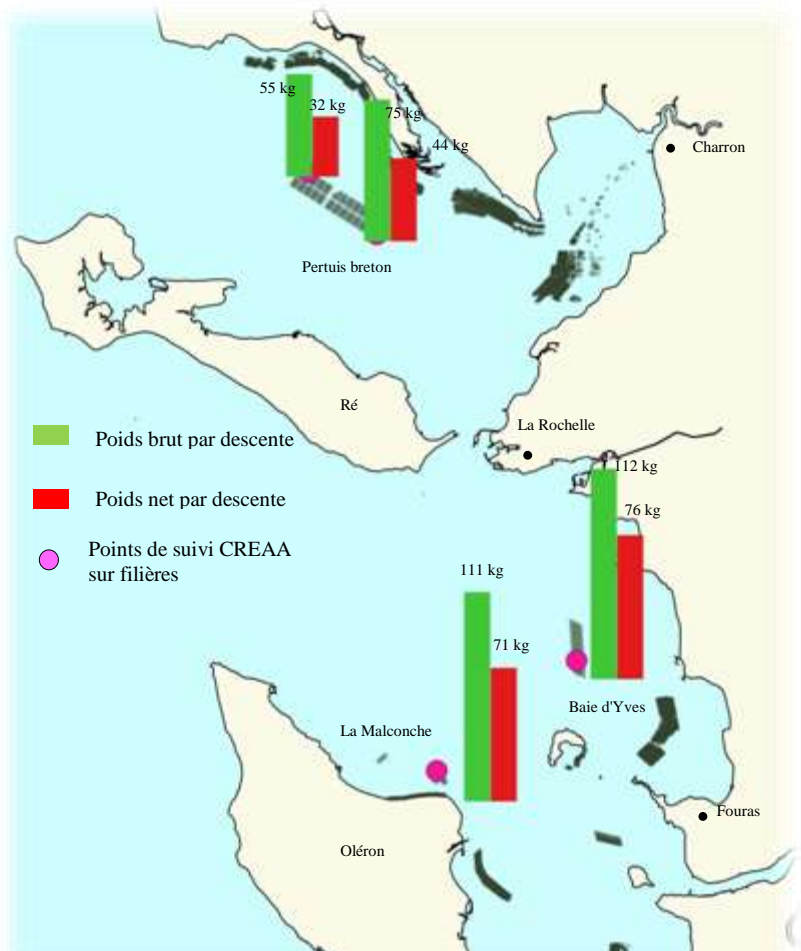
Ce bulletin est une publication commune du CREAA et du CRC Pays de la Loire réalisée à partir des données issues des pêches des descentes de filière effectuées par les professionnels et traitées par le CREAA sur son site.

| Sites | Date de pose des cordes sur filières (2018) | Origine des cordes de garnissage | Nombre initial de naissains / descente | Date de pêche (2019) | Récolte moyenne brute par descente | Quantité commercialisable en kg/descente. | Poids unitaire moyen | Nombre de pièces au kg | Indice de qualité (Indice simplifié *) | Poids de chair en g |
|--------------------------|---|----------------------------------|--|----------------------|------------------------------------|---|----------------------|------------------------|--|---------------------|
| Ouest du Pertuis Breton. | 11 juin | Pieux | 94 800 | 25/06 | 54,7 kg | 31,9 kg | 8,9 g | 112 | 26,1 | 2,4 g |
| Est du Pertuis Breton. | 10 juillet | Pieux | 54 500 | 24/06 | 75,2 kg | 44,0 kg | 7,2 g | 138 | 26,6 | 2,3 g |
| Baie d'Yves | 17 juillet | Filière | 186 700 | 3/07 | 111,6 kg | 76,4 kg | 10 g | 100 | 29,8 | 3,2 g |
| La Malconche | 4 juillet | Filière | 218 500 | 2/07 | 111,1 kg | 71,0 kg | 8,2 g | 122 | 29,9 | 2,5 g |

* IQ = Poids de chair cuite x 100 / Poids moule. Il est calculé individuellement par ouverture au micro-ondes et récupération des chairs à égoutter. Pour mémoire, IQ minimum du Label Rouge "Moules de filière" = 28.

Commentaires

Dans le pertuis breton, **les récoltes des filières** ont été fortement impactées par une surmortalité qui s'est déroulée pour l'essentiel au mois de mai. Le réseau Mytilobs de l'Ifremer évaluait les pertes à 41 % sur ce même site à la fin de cette période. Les constats de la DDTM fixaient les pertes de production à 56 % en mai et 59 % le 18/07. Pour ce qui nous concerne, les deux points de suivis de l'observatoire placés aux deux extrémités du champ ont accusé une baisse conséquente par rapport aux valeurs habituelles : 32 kg/descente ont été récoltés sur la filière située la plus à l'ouest contre 60 et 67 kg lors des deux années précédentes. La récolte est comparable à la valeur de 2016 précédente année de surmortalité avec 27 kg seulement, les filières n'étant pas suivies en 2014. À l'inverse, les filières du pertuis d'Antioche en baie d'Yves et en Malconche ne semblent pas avoir été particulièrement touchées même si quelques coquilles récentes étaient retrouvées. Les quantités sont importantes car supérieures à 70 kg mais elles sont légèrement inférieures aux quantités pêchées l'an passé.



Résultats des pêches sur les filières de l'observatoire mytilicole.

¹ Mytilobs du mois de mai 2019. Ifremer. 6p.

En matière de zootechnie, l'utilisation de cordes de filière est généralisée au sud alors qu'au nord, les sites ont été garnis avec de la corde de pieux. La filière témoin située à l'est du champ du pertuis breton et garnie avec une quantité deux fois moins importante de naissains qu'à l'ouest a assuré une meilleure récolte avec 44 kg contre 32 kg à l'ouest, secteur réputé pourtant plus productif mais qui a davantage été touché par les mortalités. C'est le secteur Est de ce champ qui a été le plus profitable des quatre puisqu'à partir d'un naissain initial, il a été produit 0,8 g de moules marchandes. Ailleurs, les gains de production ont été deux fois moindres (entre 0,3 g à 0,4 g). La raison pourrait être le nombre beaucoup plus faible à l'ensemencement favorisant une meilleure pousse.

La reprise de croissance au printemps a été tardive et les pêches ne sont intervenues qu'à partir de la fin du mois de juin c'est-à-dire, après la fermeture au *Dinophysis sp.* dans la baie de la Malconche et une suspicion dans le pertuis breton.

Le poids moyen final est élevé car compris entre 7 et 10 g : il a bénéficié des performances des filières au mois de septembre dernier au moment de l'excellente campagne de pelisse. De même, les proportions de dessous de grille c'est-à-dire retenues sur une grille de 10 sont restées faibles car égales à 3 % sur trois des sites et 10 % en Baie d'Yves. C'est le signe d'une excellente croissance.

Pour ce qui concerne le rendement des filières à la pêche, le nombre de moules récoltées a été de 3300 à 5600 moules marchandes/descente selon les sites. Le nombre est comparable aux valeurs de l'an passé mais moitié plus faible à l'ouest du pertuis breton (Voir, figure ci-dessous).

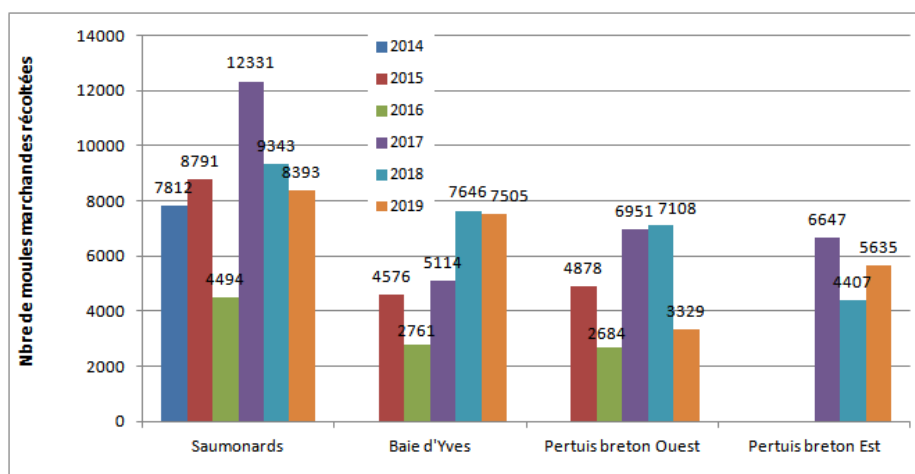


Figure : Comparaison du nombre de moules marchandes récoltées sur les quatre sites témoins de filières et en fonction des années.

La chair : Les indices de qualité sont partout élevés mais avec une forte variabilité (forte proportion de valeurs de l'indice de L&S inférieures à 100²). Les filières du sud se sont distinguées avec des indices très proches de 30 (Voir, Tableau ci-dessus).

Le prochain bulletin concernera les pêches de pieux de cordes de l'été.

² Norme STG "Moules de bouchots".

Remerciements aux partenaires professionnels de l'Observatoire mytilicole : T. Baudet, S. Berthelot, P. Demené, B. Durivaud, Y. Marionneau, D. Margat, M. Vérine.